

# Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)  
Date d'émission: 11/02/2015  
Date de révision: 06/23/2016

Version: 2.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Indicateur de température

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.  
1201 Pratt Boulevard  
Elk Grove Village, IL. 60007-5746  
Phone: (847) 956-7600  
Fax: (847) 956-9885  
E-mail: customer\_service@laco.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément à la norme général harmonisé

Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Acute Tox. 4 (Dermal)	H312
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2A	H319
Skin Sens. 1	H317
Carc. 1A	H350
STOT SE 3	H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux  
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise  
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau savon, de l'eau  
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder

# Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

confortablement respirer  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
P312 - Appeler un médecin en cas de malaise  
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)  
P330 - Rincer la bouche  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS-US
Manganese pyrophosphate trihydrate	(n° CAS) 53731-35-4	85.2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated	(n° CAS) 68002-25-5	13.2 - 14.06	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312
formaldehyde	(n° CAS) 50-00-0	0.75	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Carc. 1A, H350 STOT SE 3, H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Peut provoquer le cancer.
Symptômes/lésions après inhalation	: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

# Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières.
-------------------	--

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Procédures d'urgence	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Éviter de générer de la poussière. Contenir et récolter comme tout solide.
Procédés de nettoyage	: Réduire à un minimum la production de poussières. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, fumées. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles	: Oxydants forts. Bases fortes.
Chaleur et sources d'ignition	: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Interdictions de stockage en commun	: Tenir à l'écart des matières incompatibles.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indicateur de température.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
formaldehyde (50-00-0)		
ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m <sup>3</sup> )	0.37 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH Ceiling (ppm)	0.3 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; SEN; A2
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	0.75 ppm
OSHA	OSHA PEL (STEL) (ppm)	2 ppm
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	PLAFOND (ppm)	2 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(C2)
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Manganese pyrophosphate trihydrate (53731-35-4)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Rince-oeils.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants imperméables aux poussières.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements imperméables.
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque adéquat. NIOSH. Respirateur agréé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulière.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Empêcher toute fuite ou déversement. Empêcher tout ruissellement d'eau contaminée.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Tenir hors de portée des enfants.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible

# Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des matières incompatibles. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

### 10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Cutané: Nocif par contact cutané.  
Inhalation:poussière,brouillard: Nocif par inhalation.

Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)	
ATE CLP (voie orale)	562.114 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	1139.398 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.715 mg/l/4h
formaldehyde (50-00-0)	
CL50 inhalation rat (ppm)	31.7 ppm
ATE CLP (voie orale)	100.000 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	300.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	0.500 mg/l/4h
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)	
DL50 orale rat	> 1100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1800 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6 mg/l/4h
ATE (cutané)	1800.000 mg/kg de poids corporel
Manganese pyrophosphate trihydrate (53731-35-4)	
ATE CLP (voie orale)	500.000 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	1100.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (gaz)	4500.000 ppmv/4h
ATE CLP (vapeurs)	11.000 mg/l/4h

# Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### Manganese pyrophosphate trihydrate (53731-35-4)

ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h
----------------------------------	---------------

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Provoque une irritation cutanée.  
**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non classé  
**Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer.

### formaldehyde (50-00-0)

Groupe IARC	1 - Carcinogenic to humans
National Toxicology Program (NTP) Status	2 - Known Human Carcinogens

**Toxicité pour la reproduction** : Non classé  
**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Peut irriter les voies respiratoires.  
**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classé

**Danger par aspiration** : Non classé

### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.  
Symptômes/lésions après contact avec la peau : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.  
Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.  
Voies d'exposition probables : Inhalation;Contact avec la peau et les yeux

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### formaldehyde (50-00-0)

CL50 poisson 1	31.8 (21.1 - 47.7) mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	1.9 mg/l 48 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

#### formaldehyde (50-00-0)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

#### formaldehyde (50-00-0)

BCF poissons 1	< 1
Log Pow	0.35

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.
----------------	---

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

# Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

US-DOT 49-CFR and the HMR / TDG / ADR / IMDG / ICAO / IATA

Conformément aux exigences du DOT

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### TDG

#### Transport maritime

Non réglementé.

#### Transport aérien

Non réglementé.

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations États-Unis

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Ce produit ou le mélange ne contient pas de produits chimiques produits chimiques toxiques ou supérieure à la concentration de minimis applicable tel que spécifié dans la norme 40 CFR §372.38 (a) sous réserve des exigences de déclaration de la section 313 du titre III du Superfund Amendments et Reauthorization Act of 1986 et 40 CFR Part 372.

formaldehyde (50-00-0)	
CERCLA RQ	100 lb
SARA Section 302, quantité seuil de planification (TPQ)	500 lb
Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger	Immediate (acute) health hazard Delayed (chronic) health hazard
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	0 %
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Reporting Rule, i.e, Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(C)).

#### 15.2. Réglementations internationales

##### CANADA

formaldehyde (50-00-0)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)	
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)	
Manganese pyrophosphate trihydrate (53731-35-4)	
Listed on Non-Domestic Substances List (NDSL)	

##### Réglementations UE

formaldehyde (50-00-0)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, butylated (68002-25-5)	
Listed on European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)	
Manganese pyrophosphate trihydrate (53731-35-4)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	

##### Directives nationales

Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)	
Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES)	

#### 15.3. Les réglementations américaines

California Proposition 65 - This product contains, or may contain, trace quantities of a substance(s) known to the state of California to cause cancer, developmental and/or reproductive harm



# Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

formaldehyde (50-00-0)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

formaldehyde (50-00-0)
U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 06/23/2016

Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).  
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.  
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.  
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.  
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.  
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Autres informations : Aucun(e).

#### Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H350	Peut provoquer le cancer

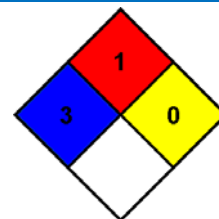
#### Abréviations et acronymes:

	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	TWA: Poids moyen
	TSCA: Toxic Substances Control Act

Danger pour la santé NFPA : 3 - Une exposition de courte durée peut entraîner des lésions temporaires ou résiduelles graves, même si des soins médicaux sont administrés rapidement.

Danger d'incendie NFPA : 1 - Devant être préchauffé pour s'enflammer.

Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même en cas d'exposition à un incendie, et ne réagit pas avec l'eau.



Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit



# Tempilstik® 2000 °F (1093 °C)

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

---

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43016  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)